

# CHANT 2018

## ARIA + MÉLODIE

### Informations générales pour les candidats

#### ADMISSIBILITÉ

L'édition Chant 2018 du CMIM est une compétition internationale de haut niveau ouverte aux femmes et aux hommes de toutes nationalités, nés le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 1983, qui ont l'intention de poursuivre une carrière professionnelle.

Tous les chanteurs éligibles peuvent choisir de s'inscrire à l'un ou l'autre ou aux deux volets de l'édition 2018 du concours: les candidats s'inscrivant au volet **Aria** interpréteront des œuvres tirées du répertoire pour voix et orchestre (opéra, oratorio, cantate, messe, airs de concert, cycles de chansons symphoniques, etc.); les candidats s'inscrivant au volet **Mélodie** interpréteront des œuvres tirées du répertoire pour voix et piano (mélodie française, lied allemand, mélodie anglaise, etc.).

Les lauréats du Premier prix des éditions de chant précédentes du CMIM sont inadmissibles.

#### PRIX ET BOURSES

260 000 \$ en prix seront remis dans les catégories suivantes :

##### Aria

- Premier prix Jon-Vickers (30 000 \$) + Bourse de développement de carrière Joseph-Rouleau (50 000 \$ offert par la Fondation Azrieli)
- Deuxième prix Raoul-Jobin (15 000 \$)
- Troisième prix Teresa-Stratas (10 000 \$)
- Prix Air d'opéra (5 000 \$)
- Prix Oratorio (5 000 \$)
- Prix du public (3 000 \$)
- Prix du meilleur artiste canadien (3 000 \$ offert par la Fondation Bourbeau)
- Trois (3) bourses du CMIM aux finalistes non-classés (2 000 \$ chacune)

##### Mélodie

- Premier prix Léopold-Simoneau (30 000 \$ offert par le John R. Stratton Trust) + Bourse de développement de carrière James-Norcop (50 000 \$)
- Deuxième prix Maureen-Forrester (15 000 \$ offert par Colleen Sexsmith)
- Troisième prix Lois-Marshall (10 000 \$ offert à la mémoire de Dr. Clive Mortimer)
- Prix Mélodie française (5 000 \$ offert par Diane Loeb)
- Prix Lied allemand (5 000 \$ offert par Arija et Clarence Stiver)
- Prix du public (3 000 \$)
- Prix du meilleur artiste canadien (3 000 \$)
- Bourse du CMIM au finaliste non-classé (2 000 \$)

##### Piano

- Prix du meilleur pianiste accompagnateur John-Newmark (10 000 \$)

## DATES IMPORTANTES

15 décembre 2017 : date limite d'inscription  
1<sup>er</sup> mars 2018 : sélection préliminaire dévoilée  
27 mai 2018 : ouverture officielle du concours  
28-30 mai 2018 : 1<sup>re</sup> épreuve Aria + Mélodie

1<sup>er</sup> juin 2018 : Demi-finale Mélodie  
3 juin 2018 : Finale Mélodie  
4-5 juin 2018 : Demi-finale Aria  
7 juin 2018 : Finale Aria

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être soumises en ligne via le site [concoursmontreal.ca/fr/chant](http://concoursmontreal.ca/fr/chant) entre le 15 mars et le 15 décembre 2017. Une seule inscription est requise par candidat, même si l'inscription est aux deux volets du concours.

Une inscription complète doit nécessairement inclure :

- a) formulaire d'inscription complété en ligne (incluant le programme de chacune des trois épreuves)
- b) les frais d'inscription non-remboursables de 150 \$ CA
- c) deux (2) photographies couleur en haute résolution (incluant un photo-portrait) à être utilisées pour la publicité et la promotion
- d) les coordonnées de deux (2) références aptes à soumettre une lettre de recommandation en appui à la candidature
- e) trois (3) vidéos d'audition par volet (une vidéo par œuvre/aria) :
  - candidatures pour Aria : trois (3) airs différents donnés avec accompagnement de piano, tirés du répertoire courant pour soliste et orchestre, dans au moins deux (2) langues différentes ;
  - candidatures pour Mélodie : trois (3) œuvres différentes tirées du répertoire original courant pour voix et piano, dans au moins deux (2) langues différentes, avec au moins un (1) air de Franz Schubert.

Toutes les vidéos d'audition doivent être de haute qualité avec une excellente prise de son, filmées avec une seule caméra fixe (sans zoom, inclinaison ou de prise de vue panoramique), le visage du chanteur étant pleinement visible en permanence. Les vidéos ne doivent pas être montées, améliorées ou modifiées de quelque façon que ce soit. Tous les enregistrements doivent être réalisés après le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## PROCESSUS DE SÉLECTION

La direction du CMIM passera en revue toutes les candidatures afin de s'assurer qu'elles sont complètes et répondent aux normes techniques requises. Le CMIM se réserve le droit de disqualifier tout candidat qui n'a pas satisfait à toutes les exigences de la demande.

Un comité de sélection préliminaire désigné par le CMIM visionnera et évaluera les vidéos d'auditions. Un maximum de 40 candidatures (24 pour le volet Aria et 16 pour le volet Mélodie) seront choisies pour prendre part à l'édition Chant 2018 du concours. Les candidats inscrits au deux (2) volets doivent s'attendre à participer aux deux volets, si tel est le cas.

Les candidats seront avisés des résultats de la sélection préliminaire au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2018.

Tous les candidats choisis devront être à Montréal du 27 mai au 7 juin 2018 (voir transport et hébergement plus loin).

## ÉPREUVES ET RÉPERTOIRE

### Aria

- Première épreuve : un maximum de 24 concurrents présenteront un programme de 15 minutes avec accompagnement au piano qui devra inclure trois (3) airs tirés du répertoire courant dans au moins deux (2)

langues différentes. Les 12 chanteurs qui recevront les meilleurs résultats de la part du jury international passeront en demi-finale.

- Demi-finale : les douze (12) demi-finalistes présenteront un programme de 14 à 18 minutes avec l'Orchestre symphonique de Montréal qui devra inclure trois (3) airs dans au moins deux (2) langues différentes. Les six (6) chanteurs qui recevront les meilleurs résultats de la part du jury international passeront en finale.
- Finale : les six (6) finalistes présenteront un programme de 14 à 18 minutes avec l'Orchestre symphonique de Montréal qui devra inclure trois (3) airs dans au moins deux (2) langues différentes.

### **Mélodie**

- Première épreuve : un maximum de 16 concurrents présenteront un programme de 15 minutes avec accompagnement au piano qui devra inclure des œuvres en français, anglais et allemand, avec au moins un (1) air de Franz Schubert. Les huit (8) chanteurs qui recevront les meilleurs résultats de la part du jury international passeront en demi-finale.
- Demi-finale : les huit (8) demi-finalistes présenteront un programme de 20 à 25 minutes avec accompagnement au piano qui devra inclure des œuvres en français, allemand, et au moins une (1) autre langue. Les quatre (4) chanteurs qui recevront les meilleurs résultats de la part du jury international passeront en finale.
- Finale : les quatre (4) finalistes présenteront un programme de 30 à 35 minutes avec accompagnement au piano qui devra inclure des œuvres dans au moins trois (3) langues différentes.

Le répertoire choisi pour les programmes au cours des épreuves du concours peut inclure n'importe laquelle des œuvres enregistrées pour les vidéos d'audition. Les candidats inscrits dans le volet Aria peuvent répéter un (1) air de leur programme de la première épreuve dans leur programme de la finale. Aucune autre duplication de répertoire n'est permise lors des épreuves du concours.

Les candidats inscrits dans le volet Aria doivent choisir leur répertoire pour la demi-finale et la finale dans la liste officielle du CMIM.

Les candidats qui incluront au moins un air tiré d'un oratorio, d'une cantate, d'une messe ou d'une passion dans leur programme des épreuves demi-finale ou finale sont éligibles pour le prix Oratorio.

Il est recommandé que les concurrents amènent leurs propres pianistes accompagnateurs à Montréal pour le concours (à leurs frais). Les pianistes accompagnateurs de toutes nationalités, nés le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 1983, qui jouent au concours sont éligibles pour le Prix John-Newmark (10 000 \$). Un pianiste officiel du CMIM sera attribué aux candidats sans pianistes accompagnateurs pour toutes les épreuves nécessitant le piano.

## **TRANSPORT ET HÉBERGEMENT**

Le CMIM fournira un (1) vol aller-retour en classe économique du lieu de résidence du candidat à Montréal. Les candidats qui souhaitent prendre d'autres dispositions peuvent le faire à leurs propres frais. Le CMIM ne défraie pas les coûts de transport des accompagnateurs.

Le CMIM s'occupera également de l'hébergement du candidat (et de son accompagnateur, le cas échéant) avec des familles d'accueil dans la région de Montréal. Les candidats qui souhaitent prendre d'autres dispositions peuvent le faire à leurs propres frais.

---

*La direction du CMIM se réserve le droit d'apporter des changements, si nécessaire, à l'information dans ce document.*

*Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :*  
Scott Tresham, directeur des opérations artistiques et veille stratégique  
Concours musical international de Montréal  
[stresham@concoursmontreal.ca](mailto:stresham@concoursmontreal.ca)  
+1 514 845.4108 (poste 235)